



CAHIER des CHARGES relatif à l'organisation de la FINALE DEPARTEMENTALE Festival U11 Challenge D. Monclin Samedi 25 mai 2019

Le club candidat s'engage à assurer les prestations suivantes :

1. Infrastructures/matériel :

1.1. Mise à disposition de 4 terrains à 8 (dimension de 55/68m x 40/55m) sur un site UNIQUE, ainsi qu'un espace de 20m x 30m minimum réservé aux différents ateliers et animations organisés durant la journée. Cet espace devra être placé à proximité du podium.

Les quatre terrains devront être de **bonne - voire très bonne qualité, en herbe ou synthétique**, avec le traçage réglementaire (ligne médiane, rond central, ligne des 13m, point de pénalty, coup de pied de but, zone technique).

Les terrains devront être proches les uns des autres (visibles du podium et couverts par la sonorisation).

1.2. Chaque terrain devra être équipé des buts réglementaires (dimension **6m x 2m**) avec filets posés, piquets de corner, de 2 bancs pour les 2 équipes en présence et une chaise pour le délégué.

1.3. Numérotter les terrains **de 1 à 4** au moyen d'une signalétique adaptée, permettant aux clubs et au public de se repérer.

1.4. Mettre à la disposition du District Marne un podium couvert (avec 3 tables et 8 chaises) et une sono de forte puissance, capable de couvrir les 4 terrains, et comportant : une table de mixage, une platine CD, 1 micro avec fil, 1 micro HF, 4 enceintes (+ raccords), une prise électrique et une rallonge électrique.

1.5. Mettre à la disposition du District Marne de deux panneaux d'affichage de dimension minimale 2m x 1m (programme des rencontres, classement, informations).

1.6. Fournir le matériel nécessaire aux ateliers et animations prévus et la clôture de la manifestation, soit :

- ☞ 20 barrières de 2m (placées devant le podium)
- ☞ 20 cônes (hauteur de 40 à 60 cm),
- ☞ 4 mini-buts d'environ 1m50 x 1m.
- ☞ 2 x 10 coupelles (2 couleurs)

1.7. Fournir 8 drapeaux de touche (rencontres simultanées sur les 4 terrains)

1.8. Fournir au District le règlement intérieur de l'installation (au moins 30 jours avant la date de la manifestation)

2. Intendance/organisation :

2.1. Prendre en charge les frais de repas et boissons pour l'équipe d'organisation et les officiels du District, soit **16 à 18 personnes**.

2.2. Identifier une personne du club qui s'occupera de la gestion de cette restauration dans les délais impartis, selon les indications données par le District (8 personnes à 12h30, 8 personnes à 13h45)

2.3. Organiser et prendre en charge la réception clôturant la manifestation, avec les invités du club ou du District, et les organisateurs.

3. Communication :

3.1. Promouvoir l'évènement durant les 15 jours précédents en plaçant les affiches (fournies par le District) annonçant la manifestation dans divers endroits de la commune.

3.2. Contacter un journaliste de l'Union, pour effectuer un reportage le jour de cette manifestation.

3.3. Adresser au moins un mois avant la date de la manifestation, la liste des élus locaux et personnalités à inviter pour la clôture de la manifestation.

Le District recensera les candidatures jusqu'au 14 décembre 2018. Dans le même temps, la Commission d'Organisation visitera éventuellement les sites des clubs candidats.

Les clubs candidats seront informés avant le 31 janvier 2019 de la décision du District Marne, après validation par le Bureau ou le Comité Directeur.